



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**DROITS DE SCOLARITE**  
Année 2016/2017

Les droits de scolarité sont payables à réception des factures envoyées en début des 3 termes scolaires. Le montant respectif de chacune d'elles s'élève à 4/10, 3/10 et 3/10 du montant annuel des droits.

Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> inscription, il est à régler dès la confirmation d'inscription, un montant correspondant à **300 € de droits de 1<sup>ère</sup> inscription** (exigibles une fois durant la scolarité) auquel se rajoute un acompte sur la 1<sup>ère</sup> facture de :

- 900,00 € pour la maternelle
- 820,00 € pour l'élémentaire
- 1.050,00 € pour le collège
- 1.090,00 € pour le lycée

**Ces montants ne sont pas remboursables en cas de désistement (sauf situations très particulières).**

**TARIFS ANNUELS DE LA MATERNELLE**

Droits de scolarité			4.508,00 €
Cantine : 992,00 €	5 jours par semaine	Garderie jusqu'à 16h	874,00 €
		Garderie jusqu'à 17h	1.296,00 €
Cantine : 794,00 €	4 jours par semaine <b>Du lundi au jeudi</b>	Garderie jusqu'à 16h	695,00 €
		Garderie jusqu'à 17h	1.035,00 €

**TARIFS ANNUELS DE L'ELEMENTAIRE**

Droits de scolarité			4.093,00 €
Cantine : 992,00 €	5 jours par semaine	Etude jusqu'à 16h	1.131,00 €
		Etude jusqu'à 17h	1.332,00 €
Cantine : 794,00 €	4 jours par semaine <b>Du lundi au jeudi</b>	Etude jusqu'à 16h	901,00 €
		Etude jusqu'à 17h	1.057,00 €
Ramassage scolaire			600,00 €

**TARIFS ANNUELS DU COLLEGE**

Droits de scolarité	5.275,00 €
Droits d'examen pour les élèves de troisième	30,00 €

**TARIFS ANNUELS DU LYCEE**

Droits de scolarité	5.487,00 €
Droits d'examen pour les élèves de première	118,00 €
Droits d'examen pour les élèves de terminale	236,00 €

MODE DE PAIEMENT : ***dans tous les cas, ne pas oublier de rappeler le nom de l'élève concerné.***  
- par virement bancaire sur le compte :

HypoVereinsbank République Française – Lycée Jean Renoir  IBAN : DE 32 7002 0270 00 37 73 11 10 SWIFT / BIC : HYVEDEMMXXX	Trésorerie Générale pour l'Etranger LYCEE FRANÇAIS MUNICH  IBAN : FR76 1007 1449 0000 0010 2046 842 SWIFT / BIC : TRPUFRP1
---	--

- ou, par chèque bancaire, libellé au nom du LYCEE JEAN RENOIR
- ou par prélèvement automatique (formulaire joint)

▪ Enseignement primaire

La majorité des fournitures scolaires pour les classes élémentaires sera fournie par l'établissement, leur coût est inclus dans le montant des droits de scolarité.

▪ Bourses de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)

Les familles françaises peuvent bénéficier d'une bourse de scolarité sous conditions de ressources.

Le formulaire de demande de bourses scolaires est à télécharger sur le site du Consulat Général de France à Munich ([www.botschaft-frankreich.de/muenchen](http://www.botschaft-frankreich.de/muenchen)). Il peut également être retiré au Consulat Général de France à Munich (Heimeranstr. 31 - 80339 München), ou aux secrétariats des deux sites du lycée.

Les familles arrivant à Munich après la campagne de bourses scolaires pourront déposer leur demande accompagnée des pièces justificatives au Consulat Général de France à Munich qui sera présentée à la seconde commission locale à l'automne. **Attention ! Le calendrier fixé annuellement par le Consulat Général de France doit impérativement être respecté.**

▪ Remise de principe : **sur demande écrite auprès du chef d'établissement**, accordée aux familles de 3 enfants et plus, scolarisés dans l'établissement, à concurrence de 15%, 20% et 30% des seuls droits de scolarité pour les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> enfants (s'il y a lieu).

▪ Situations particulières

- Il est rappelé que les droits de 1<sup>ère</sup> inscription et l'acompte ne seront pas remboursés en cas d'annulation de l'inscription.
- Tout mois commencé est dû.
- En cas d'inscription différée (en cours d'année), toute facturation débutera le 1<sup>er</sup> jour du mois concerné.
- Il est rappelé que l'inscription à la cantine, la garderie, l'étude ou ramassage scolaire vaut un engagement pour toute l'année scolaire. En cas d'annulation en cours d'année, les prestations continueront à être facturées. Les situations exceptionnelles seront, cependant, examinées par l'administration.
- En cas d'absence, égale ou supérieure à 15 jours et sur présentation d'un certificat médical, une remise (au prorata de la durée d'absence) sera consentie sur tous les droits, sauf droits de 1<sup>ère</sup> inscription et droits d'examen.

**Selon la réglementation en vigueur dans tous les établissements de l'AEFE, le non-paiement des droits de scolarité (et autres) entraînera la radiation de l'élève.**

Gabriel Gentner,  
Directeur des services administratifs et financiers

Eric Galice-Pacot,  
Proviseur



Lycée Jean Renoir  
Buchhaltung / Agence comptable

## EINZUGSERMÄCHTIGUNG / AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Hiermit ermächtige ich das Lycée Jean Renoir, die jeweils im Trimester zu entrichtenden Schulgeldbeträge zu Lasten meines/unseres Kontos einzuziehen. Diese Ermächtigung ist gültig solange sie nicht schriftlich widerrufen wird. Sie endet mit dem Austritt meines Kindes/meiner Kinder aus der Schule.

*J'autorise le Lycée Jean Renoir à prélever sur mon compte le montant des droits de scolarité trimestriels. Cette autorisation reste valable tant qu'elle n'a pas été dénoncée par écrit. Elle prend fin à la date de sortie de l'établissement de mon/mes enfant(s).*

Name meines Kindes/meiner Kinder / *Nom de mon/mes enfant(s)* :

.....

Einzug / *Prélèvement* :       einmal pro Trimester / *en 1 fois par trimestre*  
    dreimal pro Trimester / *en 3 fois par trimestre*

Name der Bank / *nom de la banque* .....

BIC/SWIFT .....

IBAN .....

Kontoinhaber / *Titulaire du compte* .....

Wenn mein/unser Konto die erforderliche Deckung nicht aufweist, werden mir/uns die dadurch entstandenen Bankgebühren in Rechnung gestellt. Das Gleiche gilt für Gebühren, die durch ihrerseits nicht mitgeteilte Änderungen der Bankverbindung entstehen können.

*Dans le cas où mon compte bancaire n'est pas suffisamment approvisionné, les frais de rejet seront à ma charge. Il en est de même pour les frais engendrés par tout changement de coordonnées bancaires non signalé.*

München, den / *Munich, le* : .....

Unterschrift des Kontoinhabers/der Kontoinhaberin, *Signature du titulaire du compte*

.....